



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE DE BLAYE (Siren : 200049930)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Blaye
Arrondissement	Blaye
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2014
Date d'effet	01/01/2015

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. JEAN-MARIE LE GOFF

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	7 COURS VAUBAN
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33390 BLAYE
Téléphone	05 57 64 71 28
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	66 271
Densité moyenne	87,32

Périmètres

Nombre total de membres : 55

- Dont 55 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Anglade (213300064)	953
33	Bayon-sur-Gironde (213300353)	713
33	Berson (213300478)	1 831
33	Blaye (213300585)	5 029
33	Bourg (213300676)	2 260
33	Braud-et-Saint-Louis (213300734)	1 543
33	Campugnan (213300890)	516
33	Cars (213301005)	1 197
33	Cartelègue (213301013)	1 298
33	Cavignac (213301146)	1 931
33	Cézac (213301237)	2 550
33	Civrac-de-Blaye (213301260)	870
33	Comps (213301328)	539
33	Cubnezais (213301427)	1 454
33	Donnezac (213301518)	910
33	Étauliers (213301591)	1 496
33	Eyrans (213301617)	757
33	Fours (213301724)	323
33	Gauriac (213301823)	789
33	Générac (213301849)	566
33	Lansac (213302284)	728
33	Laruscade (213302334)	2 685
33	Marcenais (213302664)	759
33	Marcillac (213302672)	1 183
33	Marsas (213302722)	1 208
33	Mazion (213302805)	522
33	Mombrier (213302854)	417
33	Plassac (213303258)	893
33	Pleine-Selve (213303266)	227
33	Prignac-et-Marcamps (213303399)	1 418
33	Pugnac (213303415)	2 324
33	Reignac (213303514)	1 589
33	Saint-Androny (213303704)	561
33	Saint-Aubin-de-Blaye (213303746)	857
33	Saint-Caprais-de-Blaye (213303803)	578
33	Saint-Christoly-de-Blaye (213303829)	2 042
33	Saint-Ciers-de-Canesse (213303886)	822

33	Saint-Ciers-sur-Gironde (213303894)	3 094
33	Saint-Genès-de-Blaye (213304058)	503
33	Saint-Girons-d'Aiguevives (213304165)	991
33	Saint-Mariens (213304397)	1 618
33	Saint-Martin-Lacaussade (213304413)	1 185
33	Saint-Palais (213304561)	535
33	Saint-Paul (213304587)	959
33	Saint-Savin (213304736)	3 230
33	Saint-Seurin-de-Bourg (213304751)	410
33	Saint-Seurin-de-Cursac (213304777)	766
33	Saint-Trojan (213304868)	345
33	Saint-Vivien-de-Blaye (213304892)	389
33	Saint-Yzan-de-Soudiac (213304926)	2 368
33	Samonac (213305006)	446
33	Saugon (213305022)	473
33	Tauriac (213305253)	1 311
33	Teuillac (213305303)	910
33	Villeneuve (213305519)	400

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Activités péri-scolaires
Aménagement de l'espace
- Transport scolaire
<i>Au titre de la compétence obligatoire "Lycées" : Organisation des transports scolaires, en qualité d'autorité organisatrice de second rang, dans le cadre de la convention de délégation de compétences du Conseil Général, organisateur de premier rang pour les transports scolaires.</i>
Autres
- Autres
<i>Compétence optionnelle "Collège Sébastien Vauban" qui comprend : - Actions concernant le collège Sébastien Vauban : - Aides aux investissements pédagogiques : sur proposition des établissements, le conseil syndical arrête une liste annuelle d'investissements pédagogiques financée par le SI en fonction des ressources disponibles; - Aides au fonctionnement : dans la limite des moyens mobilisables, le conseil syndical pourra attribuer une subvention au foyer socio-éducatif et aux associations sportives de cet établissement public ou des subventions diverses pour accompagner des actions éducatives; - Aides sociales : le conseil syndical pourra mettre à la disposition de cet établissement public une aide financière venant abonder les fonds sociaux d'Etat; - Education la sécurité : le conseil syndical pourra financer des actions d'éducation à la sécurité routière (usagers des transports scolaires, usagers de la route).</i>
<i>A la carte : La compétence a été conservée par : Marçillac, Saugon, Générac, Cézac, Mombrier, Saint-Ciers-de-Canesse, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Vivien-de-Blaye, Samonac, Gauriac, Etauliers, Marcenais, Prignac-et-Marcamps, Saint-Girons-d'Aiguevives, Saint-Yzan-de-Soudiac, Cubnezais, Saint-Caprais-de-Blaye, Civrac-de-Blaye, Laruscade, Marsas, Reignac, Anglade, Pleine-Selve, Villeneuve, Val-de-Livenne, Cavignac, Saint-Christoly-de-Blaye, Donnezac, Eyrans, Saint-Mariens, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Savin, Pugnac, Teuillac, Tauriac, Lansac, Saint-Palais, Saint-Trojan, Bourg, Bayon-sur-Gironde, Comps, Saint-Seurin-de-Bourg</i>

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Compétences obligatoire "Lycées" qui comprend : - Organisation des transports scolaires, - Actions concernant le Lycée Jaufré Rudel, - Actions concernant le Lycée Professionnel de l'Estuaire, - Aides aux investissements pédagogiques sur proposition des établissements, le Conseil syndical arrêté une liste annuelle d'investissements pédagogiques financés par le SI en fonction des ressources disponibles - Aides au fonctionnement Dans la limite des moyens mobilisables, le Conseil syndical pourra attribuer une aide financière au fonctionnement du Dispositif Permanent de Formation du GRETA de Bordeaux situé à Blaye, ainsi que des subventions aux foyers socio-éducatifs et aux associations sportives des établissements publics, ou des subventions diverses pour accompagner des actions éducatives spécifiques - Aides sociales Le conseil syndical pourra mettre à la disposition des établissements publics une aide financière venant abonder les fonds sociaux d'Etat - Education à la sécurité Le conseil syndical pourra financer des actions d'éducation à la sécurité routière (usagers des transports scolaires, usagers de la route). *Compétence obligatoire "SEGPA du collège Sébastien Vauban" qui comprend :* - Actions concernant le SEGPA du collège Vauban, - Aides aux investissements pédagogiques : sur proposition des établissements pédagogiques financée par le SI en fonction des ressources disponibles, - Aides au fonctionnement : dans la limite des moyens mobilisables, le conseil syndical pourra attribuer une subvention au foyer socio-éducatif et aux associations sportives de cet établissement public ou des subventions diverses pour accompagner des actions éducatives spécifiques. - Aides sociales : le conseil syndical pourra mettre à la disposition de cet établissement public une aide financière venant abonder les fonds sociaux d'Etat. - Education à la sécurité : le conseil syndical pourra financer des actions d'éducation à la sécurité routière (usagers des transports scolaires, usagers de la route). *Compétence optionnelle "Collège Sébastien Vauban" (cf. le descriptif dans la rubrique AUTRES (Autresà*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)